



Mairie d'Aime-La-Plagne

1112, Avenue de Tarentaise
BP 58 – 73211 Aime-La-Plagne Cedex
www.ville-aime.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°55/FIPM/2022 portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement Xplore Alpes festival à Aime-La-Plagne.

Le Maire d'AIME LA PLAGNE, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-4,

VU le Décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 portant réglementation de la police de la circulation routière, modifié et complété par les décrets n° 69-150 du 5 février 1969, 72-472 du 12 juin 1972, 72-541 du 30 juin 1972, 73-358 du 27 mars 1973, 73-561 du 28 juin 1973, 73-1074 du 3 décembre 1973, 74-234 du 13 mars 1974, 75-113 du 27 février 1975, 75-131 du 7 mars 1975, 2001-250 et 2001-251 du 22 mars 2001 et notamment les articles R 110-1, L 411-1, R 412-1, R 415-5, R 415-11, R 417, R 417-5, R 417-9, R 417-10, R 431-10 du Code de la Route.

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ou complété par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10 et 15 juillet 1974, 6 et 7 juin 1977 et notamment les articles 4 et 9,

VU la demande présentée le 26/09/2022 par XPLORE ALPES FESTIVAL

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures temporaires pour améliorer l'animation au centre-ville et permettre certaines manifestations exceptionnelles,

ARRETE :

Article 1^{er} –

Afin de permettre l'organisation du cinéma plein air à AIME LA PLAGNE, sur le théâtre de verdure, la circulation et le stationnement seront temporairement réglementés dans les conditions ci-après :

Article 2 -

➤ **La circulation sera interdite à tous véhicules :**

Sur l'Avenue de la Tarentaise, entre la Place de l'Ormente et la Rue de la Basilique (Face à la police Municipale)

Déviation par l'Avenue de la Gare.

- **Le mercredi 26 octobre 2022 de 18h00 à 23h00.**

➤ **Le stationnement sera interdit à tous véhicules :**

Sur le parking de l'Amphithéâtre 8 places (uniquement côté Amphithéâtre)

- **Le mercredi 26 octobre 2022 de 18h00 à 23h00.**

Article 3 -

La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 et du 7 juin 1977.

La mise en place ainsi que le retrait de la signalisation sera effectuée par l'organisateur.

Article 4 -

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'Aime La Plagne, Monsieur le Chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont notification sera transmise à XPLORE ALPES Festival.

Article 5 –

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité, www.mairie-aime.fr

Fait à AIME LA PLAGNE, le **13 OCT. 2022**

Le Maire,
Corine MAIRONI-GONTHIER



Mairie d'Aime La Plagne – Cœur de Tarentaise

Services administratifs : 04 79 09 74 38

Services techniques : 04 79 09 78 82

Police municipale : 04 79 09 72 51

Email : mairie@mairie-aime.fr

Email : police.municipale@mairie-aime.fr